TD/B/40(2)/15
TD/B/WG.4/11

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

Genève

Rapport du Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement sur sa troisième session

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 28 février au 4 mars 1994

NATIONS UNIES
New York et Genève, 1994

TABLE DES MATIERES

Chapitre		Paragraphes
	Introduction	1 - 4
I.	Examen de questions découlant du programme de travail du Groupe de travail spécial . . .	5 - 9
	a) Exposés d'expériences nationales (capacité d'exportation, débouchés commerciaux, promotion et commercialisation des exportations)	
	b) Débouchés commerciaux (mécanismes d'intégration régionale, mesures de protection de l'environnement)	
	c) Coopération technique	
II.	Travaux de la 8ème séance plénière (séance de clôture)	10 - 13
	A. Décision du Groupe de travail spécial sur le point 3 de l'ordre du jour . . .	10 - 11
	B. Décision du Groupe de travail spécial sur le point 6 de l'ordre du jour (examen à mi-parcours)	12
	C. Déclaration de clôture	13
III.	Questions d'organisation	14 - 19

Annexes

I. Résumé de la Présidente

II. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement

III. Participation

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement a tenu sa troisième session au Palais des Nations, à Genève, du 28 février au 4 mars 1994. Au cours de cette session, il a tenu deux séances plénières et six séances informelles.

Déclarations liminaires

2. La Présidente a appelé l'attention sur le programme de travail du Groupe de travail spécial, où il était demandé au Groupe de tenir compte des tendances globales de l'économie mondiale dans son examen des moyens d'élargir les débouchés commerciaux des pays en développement. A sa réunion du 16 décembre 1993, le Bureau du Groupe de travail spécial était convenu qu'il serait souhaitable d'aborder la question des tendances globales à la troisième session du Groupe. Il avait également reconnu qu'il serait utile d'inviter un groupe d'experts à aider le Groupe de travail spécial dans son analyse de la question. Pour la constitution de ce groupe d'experts, le Bureau avait décidé que le Président devrait demander aux Etats membres du Groupe de travail spécial de prévoir au sein de leurs délégations à la troisième session des experts de la question. Le Groupe de travail spécial consacrerait donc une partie de la présente session à un examen des tendances globales et des questions influant sur les débouchés commerciaux des pays en développement, notamment dans le cadre d'une réunion-débat.

3. L'Adjoint du Secrétaire général de la CNUCED a, au nom du Secrétaire général, souhaité la bienvenue à toutes les délégations et à tous les invités. Le Groupe de travail spécial abordait une étape critique de ses travaux, car il lui restait peu de temps pour s'acquitter des tâches qui lui avaient été assignées, et aussi en raison de la contribution qui lui était demandée à l'examen à mi-parcours que devait réaliser le Conseil du commerce et du développement, comme convenu à la huitième session de la Conférence. Il s'agissait, sur ce dernier point, d'un examen et d'une évaluation du programme de travail de la CNUCED. A cette fin, non seulement le Conseil lui-même, mais aussi chacun de ses organes subsidiaires devaient évaluer dans quelle mesure il avait été donné effet aux recommandations pertinentes de la Conférence à sa huitième session et examiner les mesures supplémentaires éventuellement nécessaires, le résultat de ces évaluations devant être soumis au Conseil pour l'examen à mi-parcours qu'il réaliserait à une reprise de sa session, prévue du 25 au 27 mai 1994. Le Conseil réaliserait un examen préliminaire de la question à la deuxième partie de sa quarantième session, du 18 au 29 avril 1994. Conformément à ce calendrier, le Président du Conseil avait invité tous les présidents des organes subsidiaires à établir, en consultation avec les représentants des Etats membres, une évaluation devant être rapidement soumise au Secrétaire général de la CNUCED en sa qualité de président du Groupe de travail informel chargé de la préparation de l'examen à mi-parcours. Le Président du Conseil avait également souligné que les évaluations devaient être aussi concises et spécifiques que possible. Le succès de l'examen à mi-parcours dépendrait en grande partie de ces contributions.

4. Pour ce qui était de l'exécution du programme de travail lui-même, les nombreuses monographies nationales communiquées par des gouvernements au titre du point 3 a) de l'ordre du jour avaient amplement illustré le soutien apporté aux efforts en cours pour élargir les débouchés commerciaux des pays en développement. De même, les rapports du secrétariat de la CNUCED sur les mécanismes d'intégration régionale, les mesures de protection de l'environnement et l'assistance technique dont était saisi le Groupe faciliteraient les discussions sur les questions relevant des points 3 b) et 3 c) de l'ordre du jour. Un autre aspect du programme de travail concernait l'analyse de l'économie mondiale, en vue d'en déterminer les tendances globales. Un groupe d'experts de haut niveau apporterait une contribution aux discussions sur ce thème du Groupe de travail spécial.

Chapitre I

EXAMEN DE QUESTIONS DECOULANT DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL

a) Exposés d'expériences nationales (capacité d'exportation, débouchés commerciaux, promotion et commercialisation des exportations)

b) Débouchés commerciaux (mécanismes d'intégration régionale, mesures de protection de l'environnement)

c) Coopération technique

(Point 3 de l'ordre du jour)

5. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail spécial était saisi de la documentation suivante :

"Débouchés commerciaux (mesures de protection de l'environnement, politiques d'ajustement structurel, pratiques commerciales restrictives)", rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/WG.4/6);

"Débouchés commerciaux (mesures commerciales, incidences des accords d'intégration régionale)", rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/WG.4/7 et Corr.1);

"Coopération technique pour l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement", rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/WG.4/10);

"Environmental considerations in trade promotion and export development", note du Centre du commerce international CNUCED/GATT (TD/B/WG.4/Misc.24);

"Executive summary of the study on foreign direct investment and exports of manufactures for developing economies", note du secrétariat de la CNUCED (TB/B/WG.4/CRP.2);

Exposés nationaux présentés par les pays suivants :

Bolivie (TD/B/WG.4/Misc.2), Turquie (TD/B/WG.4/Misc.3), Panama (TD/B/WG.4/Misc.4), Equateur (TD/B/WG.4/Misc.5 et Corr.1), Oman (TD/B/WG.4/Misc.6), Bénin (TD/B/WG.4/Misc.7), Colombie (TD/B/WG.4/Misc.8), Allemagne (TD/B/WG.4/Misc.9), Brésil (TD/B/WG.4/Misc.10), République de Corée (TD/B/WG.4/Misc.12), Suisse (TD/B/WG.4/Misc.13), Etats-Unis d'Amérique (TD/B/WG.4/Misc.14 et Add.1), Népal (TD/B/WG.4/Misc.15), Finlande (TD/B/WG.4/Misc.16), Japon (TD/B/WG.4/Misc.17), Inde (TD/B/WG.4/Misc.18), France (TD/B/WG.4/Misc.19), Mexique (TD/B/WG.4/Misc.21), Chine (TD/B/WG.4/Misc.22 et Corr.1), Norvège (TD/B/WG.4/Misc.23), Fédération de Russie (TD/B/WG.4/Misc.25), Roumanie (TD/B/WG.4/Misc.27), Etats ACP (TD/B/WG.4/Misc.28), Indonésie (TD/B/WG.4/Misc.29) et Autriche (TD/B/WG.4/Misc.30).

6. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Directeur de la Division du commerce international a attiré l'attention sur la documentation qui avait été établie pour aider le Groupe de travail spécial dans ses discussions. Le chapitre II du rapport sur les mécanismes d'intégration régionale (TD/B/WG.4/7) examinait les conséquences possibles des principaux mécanismes d'intégration régionale pour les débouchés à l'exportation des pays en développement. Les effets de ces mécanismes sur les débouchés commerciaux des pays en développement qui y participaient y étaient évalués, de même que les effets sur les pays extérieurs à ces mécanismes. Le rapport analysait également dans quelle mesure une amélioration de la productivité et de l'efficacité des producteurs au sein des groupements pourrait rendre la concurrence plus difficile pour d'autres groupements sur les marchés mondiaux. Pour ce qui était des mesures relatives à la protection de l'environnement, il a rappelé que le Groupe de travail spécial avait décidé à sa deuxième session de poursuivre l'examen de la question à sa troisième session, sur la base du rapport TD/B/WG.4/6. A ce sujet, la coopération en matière d'éco-étiquetage ferait l'objet d'un rapport en temps opportun. De plus, le Centre du commerce international CNUCED/GATT (CCI) avait établi une note intitulée "Environmental considerations in trade promotion and export development" (TD/B/WG.4/Misc.24), qui serait présentée par un représentant du Centre.

7. Le rapport TD/B/WG.4/7 traitait également la question des mesures commerciales en tant que facteurs déterminants des débouchés à l'exportation des pays en développement. Conformément à la recommandation 1 approuvée par le Groupe de travail spécial à sa deuxième session, les résultats des Négociations d'Uruguay, ayant des conséquences importantes pour cette question, seraient examinés à la quatrième session du Groupe de travail spécial, prévue du 4 au 8 juillet 1994.

8. Concernant le point 3 c) de l'ordre du jour, le rapport sur la coopération technique (TD/B/WG.4/10) soulignait les besoins des pays en développement en matière d'assistance technique dans trois domaines : a) expansion des capacités d'exportation; b) renforcement des conditions d'investissement en vue d'attirer des investissements étrangers directs; et c) renforcement des capacités institutionnelles pour l'élaboration des politiques économiques et la gestion économique. Le secrétariat y avait également identifié les besoins prioritaires des pays en développement. A cet égard, le Directeur a plus particulièrement attiré l'attention sur les paragraphes 51 à 53 concernant le problème du niveau des ressources pour la coopération technique. En conclusion, il a remercié l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le CCI qui avaient entrepris de partager leurs idées utiles sur l'assistance technique.

9. A sa 7ème séance (séance d'ouverture), le Groupe de travail a décidé d'examiner le point 3 de l'ordre du jour dans le cadre de séances informelles.

Chapitre II

TRAVAUX DE LA 8EME SEANCE PLENIERE (SEANCE DE CLOTURE)

A. Décision du Groupe de travail spécial sur le point 3 de l'ordre du jour

10. A la 8ème séance plénière du Groupe de travail spécial (séance de clôture), le 4 mars 1994, la Présidente a présenté un résumé (TD/B/WG.4/L.10) établi à partir des exposés des pays, de la documention du secrétariat de la CNUCED et d'autres organismes internationaux, des vues exprimées par le Groupe d'experts et des débats de la session.

11. A la même séance, le Groupe de travail spécial a décidé de joindre à son rapport sur sa troisième session, sous forme d'annexe, le résumé établi par la Présidente. Le texte du résumé est reproduit à l'annexe I.

B. Décision du Groupe de travail spécial sur le point 6 de l'ordre du jour (examen à mi-parcours)

12. A propos des préparatifs de l'examen que le Conseil du commerce et du développement doit effectuer à mi-parcours entre les sessions de la Conférence, rappelant que chaque organe subsidiaire du Conseil a été prié, d'une part, d'évaluer dans quelle mesure les recommandations de la huitième session de la Conférence ont été suivies d'effet et, d'autre part, de prendre toute décision jugée appropriée, le Groupe de travail spécial a formellement approuvé le rapport intérimaire sur les travaux effectués jusqu'à présent, que la Présidente transmettrait, avec une lettre d'accompagnement, au Secrétaire général de la CNUCED en sa qualité de Président du Groupe de travail informel constitué pour préparer les travaux du Conseil. Cette décision a été prise comme suite à l'invitation adressée aux présidents respectifs de tous les organes subsidiaires du Conseil par le Président du Conseil du commerce et du développement dans sa lettre du 14 février 1994. Etant donné la date à laquelle s'étaient achevées les Négociations d'Uruguay, et vu le mandat du Groupe, le rapport final, qui tiendrait compte des incidences des Négociations d'Uruguay sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement, serait établi à la quatrième session (finale) du Groupe de travail spécial, qui se tiendrait du 4 au 8 juillet 1994.

C. Déclaration de clôture

13. Remerciant tous ceux qui avaient contribué au succès des travaux de la troisième session du Groupe de travail spécial, en particulier les délégations participantes, les experts invités qui avaient pris part aux débats sur les tendances globales et les problèmes de l'économie mondiale ayant une incidence sur les débouchés commerciaux des pays en développement, ainsi que le secrétariat de la CNUCED pour sa documentation soigneusement préparée, la Présidente a souligné que ces concours lui avaient considérablement facilité la tâche dans la conduite des travaux du Groupe.

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

14. La troisième session du Groupe de travail spécial a été ouverte le 28 février 1994 par la Présidente.

B. Election du Bureau 1/
(Point 1 de l'ordre du jour)

15. A sa 7ème séance plénière (séance d'ouverture), le 28 février 1994, le Bureau du Groupe de travail spécial a été constitué comme suit :

Présidente : Mme Magda Shahin (Egypte)

Vice-Présidents : M. I. Kinnas (Grèce)
M. P. Hutabarat (Indonésie)
M. C. Sinencio (Mexique)
M. Y. Afanassiev (Fédération de Russie)
M. H. Dzvimbo (Zimbabwe)

Rapporteur : M. Dietmar-Gert Lackner (Autriche)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
(Point 2 de l'ordre du jour)

16. A la même séance, le 28 février 1994, le Groupe de travail spécial a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/WG.4/9), qui se lisait comme suit :

1. Election du Bureau

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

3. Examen de questions découlant du programme de travail du Groupe de travail spécial :

   a) Exposés d'expériences nationales (capacité d'exportation, débouchés commerciaux, promotion et commercialisation des exportations)

   b) Débouchés commerciaux (mécanismes d'intégration régionale, mesures de protection de l'environnement)

   c) Coopération technique

4. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe de travail spécial

5. Questions diverses

6. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial au Conseil du commerce et du développement, pour la reprise de la deuxième partie de sa quarantième session (examen à mi-parcours).

D. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe de travail spécial (Point 4 de l'ordre du jour)

17. A sa 8ème séance plénière (séance de clôture), le 4 mars 1994, le Groupe de travail spécial a adopté le projet d'ordre du jour provisoire de sa quatrième session (TD/B/WG.4/L.9). Le texte de l'ordre du jour provisoire est reproduit à l'annexe II.

E. Questions diverses (Point 5 de l'ordre du jour)

18. Aucune question n'a été soulevée, au cours de la session, au titre de ce point de l'ordre du jour.

F. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial au Conseil du commerce et du développement

19. A sa 8ème séance plénière (séance de clôture), le 4 mars 1993, le Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement a adopté le projet de rapport de sa troisième session (TD/B/WG.4/L.7) et autorisé le Rapporteur à mettre au point le texte final, selon que de besoin.

1/ Conformément à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa trente-neuvième session, le Bureau élu à la première session du Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement restera en fonction pendant toute la durée du mandat du Groupe. Certains membres du Bureau ayant été remplacés à la deuxième session, la composition actuelle du Bureau est telle qu'indiquée.

Annexe I

RESUME DE LA PRESIDENTE

Sur la base des exposés nationaux, de la documentation établie par le secrétariat et par d'autres organismes internationaux, des vues exprimées par le groupe d'experts et des discussions du Groupe de travail spécial, la Présidente a résumé les résultats de la troisième session comme suit :

I. TENDANCES GLOBALES DE L'ECONOMIE MONDIALE INFLUANT SUR LES DEBOUCHES COMMERCIAUX DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

1. Bien que la croissance de la production mondiale et du commerce mondial se fût ralentie ces dernières années après le niveau record atteint en 1988, sous l'effet de la récession dans les pays de l'OCDE et de la forte contraction de l'activité économique dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale, les perspectives de croissance de l'économie mondiale et du commerce mondial pour les prochaines années étaient considérées comme prometteuses. Il semblait probable que la reprise économique, aujourd'hui en cours dans quelques pays de l'OCDE, s'étende aux autres pays de l'OCDE au cours des prochaines années. Si le rythme du redressement économique dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale était difficile à prévoir, on notait néanmoins des signes de reprise, si faibles soient-ils, dans certains de ces pays. Dans l'ensemble, la situation de ces pays restait problématique. Quant aux pays en développement, leurs résultats économiques et commerciaux avaient globalement été meilleurs ces dernières années que ceux des pays développés, grâce à une combinaison de politiques intérieures appropriées (y compris l'exécution de programmes d'ajustement structurel), de baisse des taux d'intérêt mondiaux à long terme et de forte augmentation des flux de capitaux. La poursuite de l'action de ces facteurs dans les années 90 améliorait les perspectives des pays en développement. La mise en oeuvre des résultats des Négociations d'Uruguay serait également un facteur positif.

2. Malgré ces perspectives favorables pour l'économie mondiale des années 90, ce qui en résulterait pour de nombreux pays en développement n'allait pas sans divers risques dus à un certain nombre de facteurs. Premièrement, les résultats économiques de pays en développement pris individuellement ainsi que de groupes de pays en développement pouvaient sensiblement varier, entraînant un creusement des écarts entre ces pays; deuxièmement, le climat économique international pouvait évoluer dans le sens d'une aggravation; troisièmement, en raison des changements structurels de l'économie mondiale, l'environnement économique international devenait de plus en plus compétitif; et, quatrièmement, en dépit de la conclusion heureuse des Négociations d'Uruguay, des pressions protectionnistes pouvaient réapparaître en cas de défaillance de la croissance dans les pays de l'OCDE. En outre, la situation des pays en développement exportateurs de produits de base qui avaient subi les effets préjudiciables de la tendance à la baisse des prix réels de ces produits au cours de la dernière décennie restait préoccupante. Ces pays continuaient de souffrir du manque de ressources (financières, humaines et institutionnelles) nécessaires pour mener à bien des programmes de diversification. Il a été noté que la situation des pays les moins avancés et des pays africains était particulièrement précaire. De toute évidence, l'expansion du commerce était d'une importance cruciale pour la croissance économique et le développement de tous les pays en développement.

3. Les investissements étrangers directs et la mondialisation de la production avaient eu des effets très sensibles sur les débouchés commerciaux. Des différences qualitatives étaient apparues ces dernières années dans la nature des investissements étrangers directs. Une évolution fondamentale de ces dix dernières années avait été la tendance des grandes entreprises à adopter des systèmes de production et de commercialisation intégrés au niveau international. La libéralisation du commerce et de l'investissement facilitait le transfert de technologie, tandis que les nouvelles technologies de l'information rendaient possible, au jour le jour, une gestion globale. Une importante conséquence en était qu'au sein d'un réseau d'entreprise, tout élément de la chaîne de valeur ajoutée pouvait, en principe, être réalisé n'importe où dans le monde. L'expérience montrait que les pays désireux d'attirer des investissements étrangers devaient avoir une structure économique ouverte qui soit stable et prévisible et qui autorise les transferts de revenus. Cela impliquait que les gouvernements devaient prendre des initiatives dans un certain nombre de domaines. Un environnement favorable se caractérisait non seulement par l'assouplissement des réglementations, mais aussi par la création d'une infrastructure encourageant la production intérieure. Il a toutefois été noté que l'accroissement des flux d'investissements directs dans les pays en développement ces dernières années n'avait touché qu'un nombre limité de pays.

II. RENFORCEMENT DE LA CAPACITE D'EXPORTATION

A. Rôle des gouvernements

4. L'examen d'expériences nationales et d'exposés nationaux supplémentaires a confirmé les conclusions générales dégagées par le Groupe de travail spécial à sa deuxième session sur le rôle des gouvernements dans la promotion du développement de capacités d'exportation compétitives au niveau international dans les pays en développement. En particulier, il a été estimé que les gouvernements avaient un rôle essentiel à jouer dans la création et le maintien de conditions favorables au développement du secteur privé en fournissant des services publics, sociaux et économiques de base et en éliminant les obstacles administratifs et juridiques à la création et au fonctionnement des entreprises. Les gouvernements pouvaient promouvoir la croissance du secteur privé par la mise en valeur des ressources humaines, le soutien des investissements et la promotion des réseaux d'entreprises. Un partenariat entre le secteur public et le secteur privé était essentiel à une bonne planification et exécution des programmes commerciaux et des programmes d'investissement.

B. Devises

5. Un système rationnel de gestion des devises reposant sur le jeu de l'offre et de la demande, ainsi que des politiques macro-économiques appropriées, y compris des politiques monétaires, était des conditions nécessaires à l'établissement d'un taux de change propice à un développement satisfaisant du commerce extérieur (exportations et importations). De plus, un tel système de gestion des taux de change éliminait la nécessité de recourir à des systèmes compliqués de contrôle des changes et de contrôle des importations pour compenser le préjudice porté aux exportations par un taux de change anormalement élevé.

C. Mise en valeur des ressources humaines

6. On a de nouveau insisté sur la mise en valeur des ressources humaines par l'enseignement professionnel, l'enseignement supérieur et une formation spéciale des travailleurs permettant d'absorber les nouvelles technologies et compétences, en tant qu'élément stratégique du renforcement des capacités d'exportation.

D. Investissements étrangers directs

7. Il a été souligné que les investissements étrangers directs avaient un rôle important à jouer dans le développement des relations commerciales. Les investissements étrangers pouvaient offrir un accès à de nouvelles technologies, à de nouvelles compétences de gestion et à de nouveaux marchés d'exportation. Si les décisions d'investissement d'une entreprise relevaient de la sphère commerciale, les gouvernements, tant des pays d'origine que des pays d'accueil, avaient un rôle à jouer en offrant un cadre approprié moyennant la conclusion d'accords sur la promotion et la protection des investissements et le recours à des instruments d'aide pour faciliter les investissements dans des projets valables sur des marchés considérés comme difficiles.

III. ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES A L'EXPORTATION

A. Protection de l'environnement

8. Il était nécessaire de faire des analyses et des études plus poussées pour aider à concilier la protection de l'environnement et la politique commerciale. Il fallait aussi informer le secteur privé des pays en développement des nouvelles mesures et tendances dans le domaine du commerce et de l'environnement, pour qu'il puisse s'y adapter plus facilement. On devait veiller à ce que les règles en matière d'emballage et d'éco-étiquetage n'entravent pas les échanges, en particulier ceux des pays en développement, tout en aidant ces derniers à exploiter les nouvelles possibilités commerciales offertes par la certification de produits "écologiques", ainsi qu'à établir leurs propres programmes d'éco-étiquetage.

9. Les pays en développement devaient également adopter des normes écologiques pour empêcher l'importation de produits incompatibles avec la protection de l'environnement et pour éviter l'écoulement sur leur marché de biens qui n'étaient plus acceptés dans les pays d'origine.

10. La nécessité a été soulignée de transférer des techniques aux pays en développement pour les aider à fabriquer des produits écologiques et à élargir leurs débouchés, en ce qui concerne les produits et services nouveaux en rapport avec les préoccupations écologiques.

11. Conformément au programme "Action 21", la CNUCED avait un rôle important à jouer dans la conceptualisation et l'analyse de l'interface entre la protection de l'environnement et le commerce. Elle devrait aussi agir en coordination plus étroite avec d'autres organismes internationaux compétents, en particulier le Centre du commerce international CNUCED/GATT (CCI). Tous deux devaient déployer des activités complémentaires dans le domaine de l'information et de l'assistance technique pour aider à mettre à profit

les nouveaux débouchés découlant de l'adoption de mesures et normes écologiques, la CNUCED au niveau intergouvernemental et pour la définition des grandes orientations, et le CCI au niveau opérationnel.

B. Accords d'intégration régionale

12. Les accords d'intégration s'étaient multipliés et renforcés dans toutes les régions : les groupements constitués autour des principales nations commerçantes s'étaient développés à un rythme accéléré, des arrangements avaient été conclus entre des pays en développement et leurs principaux partenaires commerciaux, et l'intégration entre pays en développement redémarrait.

13. Les nouveaux aspects de l'intégration régionale auraient sans doute d'importantes conséquences pour les pays participants comme pour les pays tiers, et se répercuteraient en particulier sur les débouchés à l'exportation des pays en développement.

14. Les débouchés des pays en développement et des autres Etats qui ne faisaient pas partie de mécanismes d'intégration régionale dépendaient beaucoup du degré d'ouverture de ces derniers. La suppression des obstacles intrarégionaux devrait aller de pair avec l'abaissement ou l'élimination des barrières au commerce avec des pays tiers. Régionalisme et multilatéralisme devraient donc être complémentaires.

15. L'"introversion" des arrangements régionaux risquait cependant de nuire aux débouchés commerciaux des pays qui n'y étaient pas associés.

16. Dans l'idéal, des mécanismes d'intégration régionale compatibles avec le système commercial multilatéral devraient stimuler le commerce intrarégional, la croissance économique et, par ricochet, les échanges avec des pays tiers. Cela offrirait de nouvelles possibilités d'exportation aussi bien aux pays membres de ces groupements qu'à ceux qui n'en faisaient pas partie.

17. L'application rapide des accords issus des Négociations d'Uruguay pourrait grandement favoriser l'ouverture vers l'extérieur des groupements d'intégration régionale.

18. Les effets des accords d'intégration sur les débouchés des pays en développement étaient également fonction du dynamisme et de la compétitivité des pays participants et des pays tiers dans le domaine de la production pour l'exportation.

IV. PROMOTION ET COMMERCIALISATION DES EXPORTATIONS

19. Les gouvernements des pays en développement comme ceux des pays développés devaient s'employer à favoriser les exportations du tiers monde. Les pays en développement devaient accorder une plus grande attention à la formation, à la gestion des exportations, en particulier pour améliorer les compétences professionnelles des exportateurs ainsi que leur connaissance des marchés étrangers. Il leur fallait également investir davantage dans les activités de promotion et de commercialisation. L'importance du contrôle de la qualité en tant qu'outil de promotion des exportations a été soulignée.

Il fallait aussi que les pouvoirs publics et le secteur privé mettent en place des mécanismes pour garantir la qualité des produits d'exportation.

20. Les organismes de promotion commerciale des pays développés pouvaient aider les pays en développement à accroître leurs exportations en fournissant des renseignements, une aide en matière de promotion et des conseils aux fonctionnaires et organismes responsables du commerce ainsi qu'aux exportateurs, en mettant sur pied des programmes de formation à la gestion des exportations, en finançant des projets de développement des exportations, etc.

21. On devait s'attacher plus activement, au niveau international, à faire connaître les arrangements commerciaux et les sources de conseil et d'assistance. A cet égard, il fallait soutenir le programme de la CNUCED visant à établir des centres pour le commerce (Trade Points).

22. Les moyens et les réseaux de vente dont disposaient les sociétés étrangères investissant dans les pays en développement pouvaient également faciliter la promotion et la commercialisation des exportations. Il convenait d'étudier comment utiliser au mieux cette filière.

V. COOPERATION TECHNIQUE

23. La coopération technique - bilatérale, régionale et multilatérale - pouvait beaucoup aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à renforcer leur capacité d'exportation, à définir et exploiter les débouchés et à mieux promouvoir et commercialiser leurs produits. Il fallait donc redoubler d'efforts dans ce domaine pour permettre aux pays du tiers monde, et notamment aux PMA, d'accroître leur participation au commerce international, ainsi que d'élargir et améliorer leurs débouchés à l'exportation. A cet égard, la formation et le renforcement des institutions dans tous les secteurs de la coopération technique revêtaient une importance particulière.

24. On a suggéré de réévaluer les besoins des pays en développement et surtout des PMA en matière de coopération technique, ainsi que les programmes en cours dans ce domaine, afin de déterminer quelles étaient les lacunes à combler. Il apparaissait difficile de fixer un ordre de priorité. L'assistance technique "à la demande" pouvait être particulièrement fructueuse.
La coopération pourrait être renforcée dans les domaines suivants, entre autres :

a) Commerce et environnement :

   i) Mesures d'ordre réglementaire influant sur les échanges;

   ii) Développement et commercialisation de produits écologiques;

   iii) Promotion des investissements, technologie, formation;

b) Analyse des mesures de réglementation des échanges;

c) Utilisation du SGP;

d) Application des accords issus des Négociations d'Uruguay et analyse des questions qui se posent encore;

e) La politique de défense de la concurrence et l'effet des pratiques commerciales restrictives;

f) Conception de stratégies d'exportation appropriées;

g) Définition et exploitation des débouchés commerciaux offerts par les accords d'intégration régionale;

h) Renforcement des moyens institutionnels.

Annexe II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR L'EXPANSION DES DEBOUCHES COMMERCIAUX DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

1. Election du Bureau

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

3. Examen de questions découlant du programme de travail du Groupe de travail spécial :

   Résultats des Négociations d'Uruguay et leurs incidences sur les perspectives commerciales des pays en développement, s'agissant notamment de déterminer les perspectives découlant de la réduction des droits de douane et des mesures non tarifaires appliqués aux produits qui intéressent le commerce d'exportation de ces pays

4. Questions diverses

5. Adoption du rapport final du Groupe de travail spécial au Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

PARTICIPATION a/

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, qui font partie du Groupe de travail spécial, étaient représentés à la session :

Algérie
Allemagne
Arabie saoudite
Autriche
Chine
Colombie
Côte d'Ivoire
Cuba
Danemark
Egypte
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
France
Ghana
Grèce
Inde
Indonésie
Iraq
Jamahiriya arabe libyenne
Japon
Madagascar
Maroc
Mexique
Myanmar
Nigéria
Norvège
Pays-Bas
Philippines
République de Corée
République populaire démocratique de Corée
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Slovaquie
Sri Lanka
Suisse
Tunisie
Turquie
Uruguay
Venezuela
Zimbabwe

2. Les autres Etats membres de la CNUCED ci-après, qui ne font pas partie du Groupe de travail spécial, étaient représentés à la session en qualité d'observateurs :

Argentine
Azerbaïdjan
Bahamas
Belize
Bolivie
Chili
Costa Rica
Equateur
Erythrée
Espagne
Ethiopie
Finlande
Guatemala
Irlande
Italie
Jamaïque
Malaisie
Népal
Oman
Panama
Paraguay
Portugal
Qatar
République centrafricaine
Suède
Thaïlande

---

a/ La liste des participants porte la cote TD/B/WG.4/INF.3.

3. Le Centre du commerce international CNUCED/GATT était représenté à la session.

4. Etaient également représentées les institutions spécialisées et organisations affiliées ci-après :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fonds monétaire international
Union internationale des télécommunications
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce était également représenté.

5. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées à la session :

Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Communauté européenne
Ligue des Etats arabes
Organisation de coopération et du développement économiques

6. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

7. Les experts suivants ont pris part aux travaux de la session :

M. Masood AHMED, Banque mondiale, Washington
M. Alfred MAIZELS, Université d'Oxford
M. Jaime de MELO, Université de Genève
M. D. ROSATI, Commission économique pour l'Europe, Genève
M. Raed SAFADI, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris
M. Karl P. SAUVANT, CNUCED.